

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800

Séance du 23/04/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six

le : jeudi vingt-trois avril à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire : le 17/04/2026

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, BESSON-MAGDELAIN Cécile, PENHOUËT Anthony, MIEUSSET Sonia, VEUGLE Françoise, MARGOLLIET Serge, PUIS Xavier, LEDERER Wendy, POLLET Elodie, LENEVEU Nicolas, MARGOLLIET Régis, BERTOLA Nicolas, MARTEAU Delphine, LAURENT Camille.

Monsieur PENHOUËT Anthony a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2026 04 16 Signature d'une convention avec le CDG 74 pour la mise à disposition d'un archiviste

Vu Les articles L 212-6 et suivants du Code du Patrimoine et de l'article R 1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipulent que la tenue des archives est une obligation légale et peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de s'assurer que ses archives papier soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales ;

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose de mettre à disposition des collectivités qui en font la demande un archiviste qualifié pour accompagner ce travail de gestion, après passation d'une convention.

Le coût facturé pour l'intervention de l'archiviste du Centre de Gestion de la Haute-Savoie (participation fixée par délibération du 27 novembre 2025 par le Conseil d'administration du Centre de Gestion) est de 210€ la demi-journée et de 405€ la journée pour la maintenance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de recourir au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Haute-Savoie
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ;
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.

Le secrétaire, Anthony PENHOUËT



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'AP', corresponding to the name of the secretary, Anthony PENHOUËT.